Docusign Envelope ID: EC873BB7-7A7A-8140-80A4-F1E23A7BBB9D

DECATHLON
Société Européenne
Au Capital de 10.800.000 Euros
Siège Social : 4, boulevard de Mons
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
RCS LILLE METROPOLE 306 138 900
(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 11 MAI 2026

Le 11 mai 2026 à 8 heures, les actionnaires de la société DECATHLON se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle (« l'**Assemblée** ») au siège social, à Villeneuve d'Ascq (59650) – 4 Boulevard de Mons.

Les membres de l'Assemblée présents ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en leur qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur **Julien LECLERCQ**.

…/…

La feuille de présence, établie conformément à l'article R. 225-95 du Code de Commerce, est arrêtée et certifiée sincère et véritable par les membres du bureau qui constatent que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du cinquième des actions ayant droit de vote ; l'Assemblée est donc régulièrement constituée. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence ;
- le texte des résolutions proposées.

Monsieur le Président rappelle que les documents et renseignements, visés aux articles L. 225-115 et R. 225-89 du Code de Commerce, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social depuis la convocation de l'Assemblée, et les rapports des Commissaires aux Comptes ainsi que la liste des actionnaires, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.
L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Puis Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

ORDRE DU JOUR

…/…

- Constatation de la fin du mandat des Commissaires aux comptes suppléants et absence de renouvellement de ces mandats ;

…/…

- Renouvellement du mandat du Censeur ;

Docusign Envelope ID: EC873BB7-7A7A-8140-80A4-F1E23A7BBB9D

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées puis, personne ne demandant plus la parole, il est passé au vote des points figurant à l'ordre du jour.

…/…

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée constate que les mandats des commissaires aux comptes suppléants, de Monsieur Jean-Philippe VAN DIJK nommé le 20 juin 2014 et de Monsieur Jean-Christophe GEORGHIOU nommé le 9 juin 2015, ont pris fin automatiquement au terme de leur durée légale de six années, conformément aux dispositions du Code de commerce, et qu'ils n'ont pas été renouvelés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

…/…

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

« Extrait certifié conforme »
Le Président